

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Corrèze



## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHIRAC BELLEVUE

**L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre 2024 à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CHIRAC-BELLEVUE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert GANTHEIL**.

Etaient Présents : Robert GANTHEIL, Mowgli SARLANDIE, Jean-Marcel MASSET, Catherine MOURIACOU

Etaient absents : BESSE Stéphane, BROCHET Christianne, FOURNIER-MERCIER Emilie, MARIVAL Jean-Pierre, REVEILLOU-BILLOT Claire

Procurations : TELLIER Marjorie en faveur de GANTHEIL Robert

Quorum non atteint

Début de séance : 19 h 00

### **Ordre du jour : (copie de l'original)**

01– Approbation du PV du Conseil Municipal du 3 juillet 2024

02– Exonération taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans le cadre du zonage France ruralités revitalisation

03 – Maison des Associations : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) proposée par Corrèze Ingénierie

04 – Convention fourrière animale

05 – Délibération terrasse Maïade (subvention)

06- Illuminations 2024-2025 (Syndicat de la Diège)

### **Questions diverses et discussions :**

- 1) Sécurité jeux enfants
- 2) Rapport annuel du SPANC
- 3) Assainissement Khaler 1 et 2
- 4) Vente ancienne poste
- 5) Villages fleuris
- 6) Lot Jean Juillard (succession)
- 7) Isolation Maïade
- 8) Rambarde Maïade (devis)
- 9) Travaux aménagements Maïade (devis)
- 10) Prêt du barnum au LEGTA de Neuvic
- 11) Voirie 2025
- 12) Situation des loyers – Budget – point sur la trésorerie
- 13) Bilan sur la Maïade et ses gérants (préparation)
- 14) Noël enfants
- 15) Repas campagnard (info sur Echo Chiracois ?)

16) Prévoyance : faire le choix sur la formule (2 possibilités) à remettre au CDG avant le 22 octobre 2024

17) Aliénation du chemin communal (courrier Mr PATAUD)

18) Déneigement

Le quorum n'étant pas atteint, la séance est levée à 19h15.

**Le présent procès-verbal est arrêté en date du 19 septembre 2024.**

Signature Maire,

M. Robert GANTHEIL

